

Stratégie du Programme ONU-REDD pour la période 2010-2015 – Projet d'éléments

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 mars 2010



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document est imprimé en un nombre d'exemplaires limité pour réduire le plus possible l'impact des processus sous-tendant le Programme ONU-REDD et contribuer à la neutralité climatique. Les participants aux réunions sont aimablement invités à se munir de leurs propres copies. La plupart des documents destinés aux réunions consacrées au Programme ONU-REDD peuvent être consultés sur le site Internet www.unredd.net.

Sommaire

1.	Introduction.....	2
2.	Contexte	2
2.1.	La REDD+ dans le monde aujourd'hui	2
2.2.	Bilan actuel	3
3.	Vision et mission du Programme pour la période 2010-2015 et à plus long terme	4
4.	Objectifs pour la période 2010-2015.....	5
5.	Portée du Programme	6
5.1.	Appui aux processus nationaux REDD+	6
5.2.	Principes directeurs	7
5.3.	Fonctionnement du Programme ONU-REDD	8
5.3.1.	Appui aux activités nationales.....	8
5.3.2.	Approche cohérente de l'appui aux pays.....	8
5.3.3.	Activités mondiales.....	8
5.4.	Critères à remplir pour obtenir un appui du Programme ONU-REDD.....	9
5.5.	Stratégies nationales REDD+	9
5.6.	Domaines d'activité.....	10
5.7.	Mise en place d'un environnement propice au succès de REDD+ : le rôle de rassemblement, de mobilisation et de communication du Programme ONU-REDD	13
6.	Gestion du Programme	13
6.1.	Conseil d'orientation	14
6.2.	Organismes.....	14
6.3.	Secrétariat	14
7.	Partenariats	14
8.	Gestion et partage des connaissances	15
8.1.	Gestion et partage des connaissances (site Internet et espace de travail).....	15
8.2.	Communication	15
8.3.	Publications	16
9.	Financement du Programme	16
9.1.	Mobilisation des ressources	16
9.2.	Dispositifs de financement	16
10.	Budget	17

Acronymes

RDC – République démocratique du Congo

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FPCF – Fonds de partenariat pour le carbone forestier

FIP – Programme d'investissement pour la forêt

FEM – Fonds pour l'environnement mondial

MRV – Mesure, rapport et vérification

REDD – Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

R-PP – Proposition concernant l'élaboration des plans de préparation

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement

1. Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a été établi en septembre 2008 en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités et leur permettre ainsi de réduire leurs émissions et de pleinement participer au futur mécanisme REDD+. La stratégie REDD+ englobe la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone.

Pour réduire de façon notable les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, il est indispensable de développer des partenariats solides entre les pays et de s'assurer que l'élaboration d'un mécanisme REDD+ dans le cadre des négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) progresse sensiblement. Le partenariat suppose que les pays s'orientent sur la voie d'un développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques. En contrepartie, les pays développés s'engagent à fournir des efforts financiers considérables et à garantir la prévisibilité des ressources pour inciter les pays à réduire les émissions dues au carbone forestier.

Par le biais de ses programmes initiaux dans neuf pays pilotes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et de ses activités mondiales connexes, le Programme ONU-REDD a aidé les gouvernements à préparer les stratégies nationales REDD+, à mettre en place des systèmes de suivi, à faciliter la participation des parties prenantes et à examiner la question des co-bénéfices. En tirant parti des leçons apprises et des observations des pays, le Programme a élargi sa base de financement ainsi que le nombre de pays partenaires. En tant qu'initiative répondant aux besoins des pays, le Programme ONU-REDD fait figure d'initiative multilatérale de premier plan à l'appui des dispositifs intérimaires de financement et de coordination en cours d'élaboration au niveau international, et d'un futur mécanisme REDD+.

Le Programme ONU-REDD s'appuie sur la force de rassemblement et les compétences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il travaille également en partenariat avec les autres initiatives REDD+, en particulier celles de la Banque mondiale, et fournit un soutien à la mise en œuvre des décisions de la Convention sur les changements climatiques.

Ce partenariat entre trois organismes des Nations Unies répond aux besoins des pays et est déterminé à fournir un appui aux réformes économiques que les pays en développement doivent entreprendre en vue de leur préparation à REDD+.

Cette stratégie est un document vivant qui sera réexaminé à mesure que se développe le mécanisme REDD+.

2. Contexte

2.1. La REDD+ dans le monde aujourd'hui

La réduction des émissions émanant des forêts est un facteur essentiel de la lutte contre les changements climatiques. Pour effectivement maintenir la hausse des températures à moins de deux degrés Celsius — selon l'avis scientifique convenu au plan international— il faut parvenir à réduire le taux actuel d'émissions de 17 gigatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone par an d'ici à 2020. Seuls des décisions et un leadership audacieux permettront de réduire les émissions de façon efficace et équitable aux niveaux national et mondial.

Les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts représentent entre 4,5 et 7 gigatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone. La stratégie REDD+ devrait contribuer à réduire les émissions de 7 gigatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone entre 2010 and 2015, pour un coût estimé à 15-25 milliards d'euros (22-38 milliards de dollars). Bien que non juridiquement contraignant, l'Accord politique de Copenhague, reconnaît « le rôle crucial de la réduction des émissions liées à la déforestation et

à la dégradation des forêts et la nécessité de renforcer les absorptions des émissions de gaz à effet de serre, et convient de la nécessité de fournir des incitations positives à de telles actions grâce à la mise en place immédiate d'un mécanisme REDD+, pour permettre la mobilisation de ressources financières provenant des pays développés ».

2.2. Bilan actuel

Le Programme a été l'un des premiers grands programmes multilatéraux à approuver le financement d'activités visant à renforcer la capacité des pays à mettre en œuvre la stratégie REDD+. En 2009, un montant total de 24 millions de dollars a été affecté au renforcement des capacités en matière de préparation à la REDD, en vue notamment de la préparation des stratégies nationales REDD+, de l'engagement des parties prenantes et de la mise en place de systèmes de mesure, rapport et vérification (MRV).

La phase de démarrage rapide a été amorcée en partenariat avec neuf pays pilotes :

En Afrique : la République démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie et la Zambie

En Asie-Pacifique : l'Indonésie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, et le Vietnam

En Amérique latine : la Bolivie, le Panama et le Paraguay

À la fin de l'année 2009, le Conseil d'orientation a accueilli cinq nouveaux pays en qualité d'observateurs : l'Argentine, le Cambodge, l'Équateur, le Népal et le Sri Lanka. Huit pays supplémentaires - le Costa Rica, les Îles Salomon, le Kenya, le Mexique, le Nigeria, les Philippines, la République du Congo et le Soudan se sont joints au Programme en février 2010 et un grand nombre d'autres pays ont exprimé leur souhait de participer au Programme.

La Norvège, qui est le premier pays ayant contribué au Programme, a octroyé un financement de démarrage conséquent immédiatement après le lancement officiel du Programme en septembre 2008. Depuis, le Danemark et l'Espagne sont venus élargir la base des donateurs (voir tableau 1).

Tableau 1. Montant total du portefeuille actuel du Programme ONU-REDD.

Partenaire financier	Contribution (en millions de dollars)	Période
Norvège	52 (engagés)	2009
	31 (approuvés)	2010
Danemark	2 (engagés)	2010
Espagne	22 (annoncés)	2010 -2012
TOTAL	107	

Les observations des pays membres et des autres partenaires soulignent que le Programme ONU-REDD présente de nombreuses opportunités, comme de nombreux défis. Un grand nombre de pays perçoivent le Programme ONU-REDD comme la principale initiative multilatérale capable d'apporter un appui précoce aux pays et de renforcer le rôle des populations autochtones et des organisations de la société civile dans les activités REDD+. Parallèlement, des problèmes se posent au niveau du renforcement des structures de gouvernance et de l'harmonisation des approches et des mécanismes d'appui à la mise en place des processus nationaux de préparation.

Le Programme ONU-REDD et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) sont les deux principales initiatives multilatérales fournissant un appui à la préparation des pays à la stratégie REDD+. Les autres initiatives multilatérales dans ce domaine incluent le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) doté d'un important portefeuille en faveur des projets de gestion forestière durable, le Programme d'investissement pour la forêt axé sur les investissements réformateurs, et le Fonds pour les forêts du bassin du Congo. De nombreux projets bilatéraux dirigés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales sont également en cours d'exécution. La coordination et la collaboration entre ces initiatives sont essentielles pour réduire les coûts de transaction et améliorer l'efficacité.

Pour ce qui est de la phase initiale de préparation à la REDD+, les pays décident de travailler avec une ou plusieurs initiatives. Leur choix s'appuie tout d'abord sur les avantages comparatifs de chaque initiative. La situation particulière à un pays peut imposer le choix de collaborer avec une seule initiative. Enfin, ni le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, ni le Programme ONU-REDD ne sont en mesure de financer la phase initiale de préparation dans son intégralité. A l'avenir, le Programme ONU-REDD se concentrera sur l'apport d'un appui de fond aux pays dans les domaines techniques dans lesquels il offre un avantage comparatif.

3. Vision et mission du Programme ONU-REDD pour la période 2010-2015 et à plus long terme

Cette stratégie porte sur la période 2010 – 2015. Il est évident toutefois que la réforme du secteur forestier dans le cadre de la promotion d'un développement à faibles émissions de carbone est une entreprise à grande échelle, dans l'espace et dans le temps, qui implique de multiples secteurs d'activités et parties prenantes.

Tout en poursuivant ses activités d'appui à la phase initiale de préparation, le Programme ONU-REDD opérera un changement stratégique pour orienter ses efforts vers l'appui aux capacités dans un nombre limité de domaines de travail, tels que les systèmes de MRV, l'engagement des parties prenantes et le partage équitable des bénéfices dans le cadre général de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. C'est en soutenant la capacité nationale à différents niveaux que l'on parviendra à réformer le secteur forestier.

VISION : les pays en développement ont considérablement réduit leurs émissions d'origine forestière et terrestre grâce aux revenus issus du mécanisme REDD+, qui est fondé sur les résultats, tout en réalisant les objectifs nationaux de développement de façon durable et équitable.

Le Programme ONU-REDD repose sur l'idée que les pays nécessitent un appui dans deux domaines majeurs pour parvenir à réduire leurs émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts à long terme. Il s'agit des domaines suivants :

- 1) Aider les pays à se doter d'une capacité technique suffisante pour élaborer une stratégie REDD+, créer des actifs carbone et mesurer l'évolution de ces derniers dans le temps. Ce suivi fournit également des informations sur ce qu'il faut faire pour favoriser les changements des stocks de carbone, ainsi que sur les progrès réalisés au niveau de la coordination nationale des activités REDD+.
- 2) Aider les pays à renforcer le cadre institutionnel et politique national de manière à effectivement réduire la déforestation et la dégradation des forêts, ou à améliorer et conserver leurs stocks de carbone forestier, tout en contribuant aux ambitions et aux objectifs nationaux de développement.

MISSION : fournir un appui au renforcement des capacités des pays en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts au moyen de stratégies REDD+ qui réforment leur

secteur forestier pour favoriser le bien-être de l'homme et réaliser les objectifs d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

4. Objectifs pour la période 2010-2015

Pour mettre en œuvre les stratégies de réduction de la déforestation dans le cadre de la REDD+, il faudra réformer le secteur forestier et se préoccuper des autres secteurs qui contribuent à la déforestation, réformer les politiques, renforcer les institutions et aborder les questions plus générales tenant à la gouvernance, dont dépendra l'efficacité des réformes. Une fois l'infrastructure REDD+ mise en place et la réduction de la déforestation amorcée, les actifs carbone seront créés et les paiements pourront avoir lieu. (paiements en contrepartie des réductions et absorptions d'émissions vérifiées, par exemple). L'engagement des pays à lancer les réformes nécessaires à la réalisation des objectifs nationaux de développement devrait se traduire par de nouveaux flux d'investissement en faveur de la réforme à long terme du secteur forestier.

Le Programme ONU-REDD est conçu de façon à fournir aux pays un appui substantiel en vue de mener à bien les idées exposées ci-dessus en poursuivant trois objectifs distincts, chacun impliquant un différent niveau d'intervention de la part du Programme ONU-REDD. Il s'agit des objectifs suivants :

Objectif 1 : établir une infrastructure institutionnelle et technique au niveau national à l'appui de la REDD et mettre en œuvre des stratégies nationales REDD+ qui concordent avec les objectifs de développement national et qui concourent à la réalisation de ces derniers de façon équitable et durable.

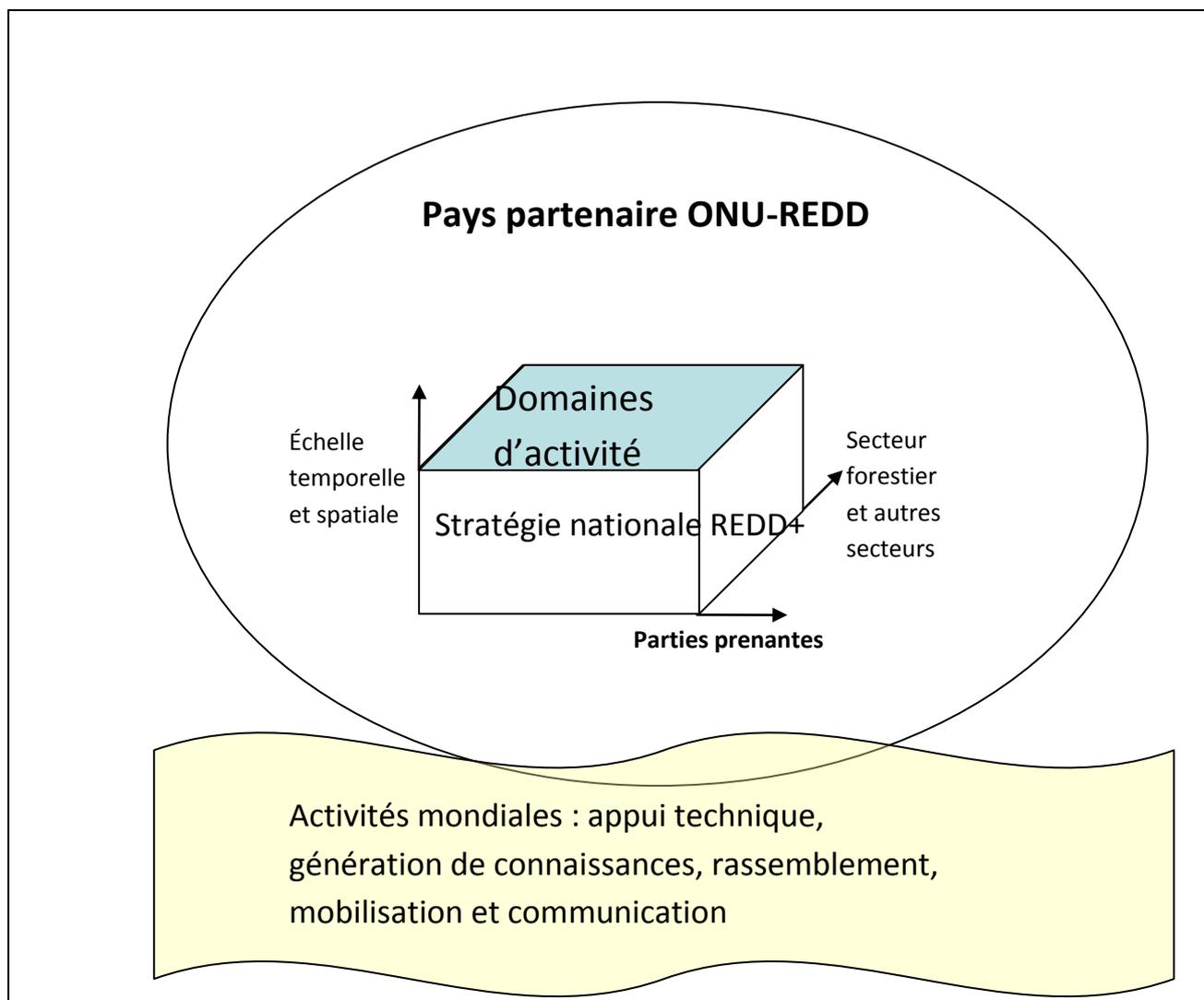
Objectif 2 : réformer les politiques et renforcer les capacités institutionnelles en vue de faciliter la réforme majeure du secteur forestier.

Objectif 3 : mettre en place des systèmes opérationnels et des moyens permettant aux pays de recevoir les paiements correspondant aux résultats produits et d'attirer de nouveaux investissements.

Ces objectifs seront essentiellement réalisés grâce à l'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+ (Section 5.5) dans six domaines de travail (Section 5.6) dans lesquels le Programme ONU-REDD offre un avantage comparatif.

Le Programme ONU-REDD s'efforce en outre de faire progresser la stratégie REDD+ au niveau mondial en tirant parti de sa force de rassemblement, de mobilisation et de communication. La Figure 1 présente une vue schématique de la façon dont coïncident tous ces aspects pour former un programme cohérent.

Figure 1 : Relations entre les stratégies nationales REDD+, les domaines de travail et les fonctions d'appui international. Il convient de noter que le Programme ONU-REDD reconnaît explicitement que les résultats doivent être déterminés en fonction des multiples échelles, parties prenantes et secteurs concernés.



5. Portée du Programme

5.1. Appui aux processus nationaux REDD+

Les activités d'appui du Programme ONU-REDD aux processus nationaux REDD+ consisteront essentiellement à aider les pays à élaborer leur stratégie REDD+ et à la mettre en œuvre de façon efficace et équitable en vue d'accélérer leur préparation à la REDD+ et de réformer durablement le régime applicable à l'utilisation des terres et à la gestion forestière.

Le Programme ONU-REDD a déjà activement soutenu la phase initiale de préparation à la REDD+ en fournissant un appui technique et en décaissant les fonds nécessaires en faveur des pays REDD+. Il est clair que le Programme ONU-REDD a un rôle d'appui à jouer dans le processus national de transformation du secteur forestier qui implique que les pays réforment leurs politiques nationales, renforcent leurs institutions et règlent les questions plus générales tenant à la gouvernance, dont dépend l'efficacité des

réformes. Ce rôle coïncide avec le mandat des organismes des Nations Unies fondé sur les principes de neutralité et de partenariat de confiance avec les pays REDD+. Le Programme envisage de nouveaux types de paiements calculés en fonction des résultats — notamment une compensation financière fondée sur des résultats estimés — qui exigent des consultations prudentes. La FAO, le PNUD et le PNUE sont bien placés pour faciliter ces consultations et offrir un appui adapté à chaque pays, notamment pour mobiliser les nouveaux investissements nécessaires à la réforme du secteur forestier.

5.2. Principes directeurs

Le modèle de fonctionnement du Programme ONU-REDD sera conforme au principe d'« Unis dans l'action » de l'ONU qui optimise les gains d'efficacité et d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes. La FAO, le PNUD et le PNUE s'engagent en outre à :

- Renforcer leurs avantages comparatifs
- Faciliter les partenariats, tirer parti de l'expertise des nombreuses organisations nationales et internationales jouant le rôle d'organismes d'exécution pour garantir la bonne coordination des activités et le respect des délais
- Contribuer activement à la coordination au niveau national et éviter les doubles emplois avec les autres initiatives REDD¹

Le Programme sera guidé par cinq principes interdépendants du Groupe des Nations Unies pour le développement :

- L'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme, en particulier les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions autochtones
- L'égalité entre les sexes
- La viabilité de l'environnement
- La gestion fondée sur les résultats
- Le renforcement des capacités

La stratégie développée par le Programme ONU-REDD pour délivrer les résultats fixés en matière de préparation se fonde sur quatre principes opérationnels. Les stratégies doivent :

- Être élaborées dans le cadre d'un processus itératif conçu en fonction de la demande et du contexte, et appuyé par un système de suivi solide
- Être placées sous le contrôle des pays et sous la direction des parties prenantes et des partenaires
- Suivre une approche holistique de façon à ce que « le tout », dans ce cas la préparation à la REDD+, soit plus que la somme des parties
- Appuyer la mise en œuvre de décisions de la CCNUCC

Le Programme ONU-REDD souhaite élargir le nombre de pays membres, d'une part pour répondre au nombre croissant de pays en développement sollicitant un appui au processus national de préparation en vue d'être en mesure de mettre en œuvre la stratégie REDD+ et, d'autre part pour garantir l'égalité d'accès aux services d'appui fournis par le Programme.

Le Programme ONU-REDD envisage les avantages issus de la stratégie REDD+ en conjonction avec les multiples avantages connexes (co-bénéfices) que procure la forêt, tels que la conservation de la biodiversité, la protection des ressources en eau et des sols, ainsi que les produits forestiers ligneux et non ligneux. Les efforts fournis dans le cadre de la stratégie doivent en outre s'intégrer dans le cadre plus général des objectifs de développement, d'amélioration des conditions de vie, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et énergétique, d'amélioration des régimes fonciers, de bonne gouvernance, de gestion durable des forêts et d'adaptation aux changements climatiques.

¹ Document-cadre du Programme ONU-REDD, 20 juin 2008.

5.3. Fonctionnement du Programme ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD comporte deux composantes principales : 1) l'appui direct aux activités nationales (programmes nationaux) qui prend la forme d'un soutien général ou spécifique aux stratégies nationales REDD+, et 2) les actions mondiales complémentaires.

5.3.1. Appui aux activités nationales

Les programmes nationaux visent à soutenir les efforts fournis par les pays pour mettre en place la stratégie REDD+ et procéder à la réforme du secteur forestier, compte tenu des objectifs nationaux en matière de développement. Par le biais des activités menées au titre des programmes nationaux, le Programme ONU-REDD entend fournir, dans les cinq années à venir, un appui à l'intérieur des pays en vue de mettre en œuvre la stratégie REDD+; il emploiera pour ce faire les moyens suivants :

- i. Il augmentera le nombre de pays participant à la phase initiale de renforcement des capacités en matière de REDD+ (phase de démarrage rapide);
- ii. Il fournira un appui de fond, ciblé, dont bénéficieront jusqu'à 40 pays sélectionnés, en tenant compte de la situation nationale, de la demande et du financement disponible à l'appui des principaux domaines d'activité REDD+ conformément aux compétences et aux avantages comparatifs du programme de collaboration des trois organismes des Nations Unies;
- iii. Il achèvera la phase de préparation et amorcera la mise en œuvre dans un nombre limité de pays.

Les gouvernements hôtes continueront de définir l'étendue des activités appuyées par le Programme ONU-REDD, avec l'appui des organismes des Nations Unies à tous les niveaux – équipes de pays, siège et experts régionaux.

5.3.2. Approche cohérente de l'appui aux pays

Afin de faciliter la mise en œuvre des programmes nationaux, les organismes des Nations Unies sont déterminés à rationaliser leurs approches et ont, à cet effet, adopté les principes ci-après en ce qui concerne les dispositifs de mise en œuvre :

- Par principe, les programmes conjoints nationaux seront mis en œuvre par les pays et s'appuieront sur l'expérience acquise par les organismes de l'ONU en matière d'exécution de programmes conjoints
- Conformément au Programme d'action d'Accra, on utilisera en premier lieu les systèmes des pays partenaires
- La prise de décision concernant le décaissement des fonds reposera sur l'Approche harmonisée pour les remises d'espèces aux partenaires d'exécution développée par le Groupe des Nations Unies pour le développement²
- Les organismes des Nations Unies suivront des procédures homogènes lors du transfert des fonds destinés aux partenaires nationaux chargés de l'exécution
- Les modalités finales de gestion des fonds seront définies en tenant compte de la situation propre à chaque pays

5.3.2. Activités mondiales

Les activités au niveau national seront appuyées par les activités mondiales qui favoriseront les progrès dans tous les pays, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme REDD+ futur. Outre leur fonction d'appui aux pays, les activités mondiales viseront à renforcer la confiance et la compréhension de la

² Voir www.undg.org/index.cfm?P=255

communauté internationale quant aux aspects techniques et aux relations de la REDD+ aux niveaux international et national.

Tirant parti de leurs avantages comparatifs, les organismes des Nations Unies favoriseront la mise en place d'un environnement propice au succès, fourniront un appui technique, mobiliseront les experts et les scientifiques nationaux et internationaux afin de renforcer le co-apprentissage et de faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités à l'appui de la stratégie REDD+. La présence des organismes de l'ONU sur le terrain constitue un aspect primordial du dispositif d'appui aux pays. Grâce à son rôle de rassemblement et aux contributions des organismes participants, le Programme ONU-REDD renforcera les approches intégrées et équitables des activités REDD+ au niveau national, tout en garantissant la cohérence des méthodes et les économies d'échelles dans la mise en œuvre. Les travaux des organismes participants doivent déboucher sur l'élaboration de directives, de meilleures pratiques, de méthodes, de garanties, de normes et d'outils, et sur l'appui à leur mise en œuvre.

La génération, le partage et la gestion des connaissances sur la REDD+ devraient constituer un domaine d'activité croissant au sein du Programme ONU-REDD. Une attention particulière sera accordée à l'échange des expériences Sud-Sud et au niveau régional pour permettre aux pays d'une part, de mettre en commun les leçons apprises et les expériences et, d'autre part de renforcer leur voix sur la scène internationale.

5.4. Conditions à remplir pour obtenir un appui du Programme ONU-REDD

Pour bénéficier d'un appui financier, un pays candidat doit :

1. Soumettre une demande de financement.
2. Déjà collaborer avec les partenaires de l'ONU dans des domaines connexes de façon à accélérer les progrès.
3. Démontrer la détermination du pays, au plus haut niveau, à entreprendre une évaluation intersectorielle de la gouvernance de la REDD+.
4. Démontrer qu'il est déterminé à garantir la participation des parties prenantes en identifiant au préalable les organisations de la société civile susceptibles de procéder à une auto-évaluation.
5. Mettre en évidence les liens de coordination avec les autres initiatives REDD+.
6. Démontrer qu'il est en mesure de contribuer par son expérience aux négociations menées dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme REDD+, et d'innover dans des domaines tels que l'élaboration des politiques.
7. Montrer comment cet appui permettra de renforcer les efforts fournis au niveau national pour s'orienter vers un modèle de développement durable et à faibles émissions de carbone, compte tenu du large éventail des avantages pouvant découler de la REDD+.
8. Estimer le potentiel de réduction des émissions en se fondant sur le niveau convenu d'émissions (sachant que cela ne devrait pas léser les pays ayant un faible taux de déforestation).

5.5. Stratégies nationales REDD+

Pour appuyer l'élaboration des stratégies nationales REDD+, le Programme ONU-REDD fournira des conseils concernant la participation, le renforcement des capacités, ainsi que les aspects techniques, politiques et économiques des différents éléments des stratégies, de l'engagement des parties prenantes et de l'appui à la coordination des différentes initiatives REDD+ au niveau national, en fonction de la situation nationale et de la demande des pays.

Le Programme ONU-REDD continuera de fournir un appui global à l'élaboration des stratégies nationales REDD+ à la demande des pays. Selon la décision prise par les autorités nationales, la stratégie nationale REDD+ peut s'appuyer sur le format R-PP ou sur le cadre commun des composantes de la préparation adopté par le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Programme ONU-REDD.

Outre le soutien reposant sur les principes susmentionnés, le Programme ONU-REDD mettra l'accent sur le fait que la REDD+ ne fonctionne effectivement que lorsque les effets positifs émanant du carbone forestier

sont tangibles au niveau local, sont le résultat de processus multipartites, sont considérés comme faisant partie intégrante des avantages multiples que procurent les forêts (produits et services) et sont intégrés aux objectifs plus généraux visant le développement, l'amélioration des conditions de vie, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et énergétique, le régime foncier la bonne gouvernance, la gestion durable des forêts et l'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, l'efficacité de la stratégie REDD+ dépendra largement de son intégration au sein des stratégies nationales de développement et sur son alignement sur les politiques et objectifs de développement, notamment le programme forestier national, le plan d'aménagement du territoire, la stratégie sur la biodiversité, ainsi que les stratégies dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

5.6. Domaines d'activité

Pour réaliser les objectifs énoncés dans la Section 4, le Programme ONU-REDD a retenu six domaines d'activité interdépendants considérés comme prioritaires pour appuyer les processus national de préparation, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+. Dans tous ces domaines, les organismes des Nations Unies disposent de compétences clés aux niveaux technique, de la mise en œuvre ou du renforcement des capacités (voir tableau 2 pour une description plus détaillée):

1. MRV et suivi
2. Structures nationales de gouvernance de la REDD+
3. Engagement des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées
4. Partage équitable des bénéfices
5. Contribution aux réformes sectorielles
6. Avantages multiples émanant des écosystèmes

Les six domaines d'activité renforceront les capacités nationales au cours des différentes phases et devraient être mis en œuvre de sorte à garantir : a) un revenu national issu d'un futur mécanisme REDD+; b) une contribution accrue du secteur forestier aux objectifs nationaux de développement; et c) un effet positif sur l'atténuation des changements climatiques. L'objectif est d'apporter un appui à entre 20 et 40 pays au cours de la période 2010-2015. La nature, le niveau et la durée de l'appui varieront en fonction de la situation nationale et des systèmes existants. Les programmes nationaux seront appuyés par les activités mondiales axées sur le développement et le partage des connaissances.

Pour chaque domaine d'activité, un des trois organismes des Nations Unies sera désigné organisme de coordination et fera appel aux experts des deux autres organismes et d'autres sources internationales pertinentes. Le financement sera octroyé aux pays selon le système de la gestion groupée des fonds pour les programmes conjoints de l'ONU (voir www.undg.org pour plus de détails). L'organisme de coordination sera l'agent de gestion, tenu responsable de l'appui aux partenaires d'exécution nationaux conformément au plan de travail commun accepté par toutes les parties.

Tableau 2. Domaines d'activité du Programme ONU-REDD.

Domaine d'activité	Brève description du type d'appui fourni par le Programme ONU-REDD
1. MRV et suivi	Mise en place de systèmes nationaux et/ou sous-nationaux permettant le suivi et la communication de données sur : <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts • La conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier • La gestion forestière durable • Les garanties

	<p>L'appui aux pays portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La compatibilité, la comparabilité, la cohérence et la transparence des méthodes, des concepts, des outils et des protocoles b) La génération de données transparentes, fiables, précises et exactes c) La génération d'informations couvrant à la fois le carbone forestier et les garanties mises en place d) La détection des changements (données d'activité/facteurs d'émission) e) L'étude des synergies avec les informations requises au-delà de la REDD+ f) L'emploi conjugué de la télédétection et d'opérations au sol g) L'accès libre et facile à des données pertinentes et publiées fréquemment h) L'élaboration de politiques et le renforcement institutionnel i) La création de systèmes de suivi qui fournissent des estimations utiles aux analyses <p>Les activités nationales sont complétées par les fonctions d'appui international axées sur le renforcement des capacités, les directives, l'assistance technique, l'examen des politiques scientifiques et l'intégration des différentes méthodologies à l'appui de systèmes de suivi et de MRV rapides et à moindre coût.</p> <p>Le Programme organisera également des ateliers d'experts à différents niveaux (national, régional et mondial) et fournira une assistance aux projets nationaux. L'appui, particulier à chaque pays, est fourni en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Phase de planification(2010), d'une durée d'un an au maximum, visant à adapter le système de MRV à la situation particulière de chaque pays; b) Phase de mise en œuvre (2010 – 2014) comprenant un programme de travail d'une durée de trois à cinq ans.
<p>2. Structures nationales de gouvernance de la REDD+</p>	<p>Conscient autant de l'échec d'initiatives antérieures tendant à réformer le régime forestier dans son intégralité que de la nécessité de tenir compte du contexte plus large dans lequel les politiques REDD+ s'inscrivent, le Programme ONU-REDD concentrera ses travaux sur les questions de gouvernance concernant directement la REDD+ et les utilisera comme points d'entrée pour aborder les questions sectorielles de gouvernance. L'appui aux pays portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Des évaluations de la gouvernance réalisées par les pays. Elles seront guidées par le principe de maîtrise des projets par les pays eux-mêmes, reposeront sur des mécanismes inclusifs et accorderont une attention particulière au renforcement des capacités. Elles se caractériseront par la participation active des parties prenantes locales et nationales. b) Les activités visant à renforcer la capacité des utilisateurs en 1) dispensant une formation et en fournissant des orientations aux parties prenantes nationales, notamment les bureaux des statistiques, les gouvernements et les organisations de la société civile, sur la production et l'application des données relatives à la gouvernance et 2) en s'assurant que les processus entrepris permettent effectivement aux parties prenantes locales de mieux comprendre et participer à la bonne gouvernance. c) Les initiatives d'élaboration des politiques fondées sur des faits, au moyen par exemple d'équipes composées de responsables politiques et de chercheurs et de l'utilisation judicieuse des données. d) L'examen des questions concernant les régimes fonciers communautaires des populations autochtones et des communautés marginalisées. e) Le renforcement des cadres législatif et politique nationaux f) L'amélioration des moyens de mise en œuvre des politiques. <p>Ce domaine d'activité sera étroitement lié au domaine d'activité sur l'engagement des parties prenantes.</p>
<p>3. Engagement</p>	<p>Le Programme ONU-REDD est déterminé à aider les pays à élaborer des stratégies</p>

<p>des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées</p>	<p>nationales REDD+ guidées par les principes de transparence et de responsabilité, qui reconnaissent les droits des populations autochtones et de la société civile et répondent à leurs besoins, et qui satisfont aux conditions énoncées dans les instruments de participation, tels que les consultations avec les parties prenantes locales. En résumé, le Programme poursuivra ses efforts en vue de :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Recenser les réseaux de parties prenantes et les moyens de communication au niveau local; b) Permettre aux parties prenantes de mieux comprendre la REDD+ et d'être en mesure de participer aux processus de préparation; c) Assurer la consultation et la participation des parties prenantes à l'élaboration des stratégies nationales REDD+ ainsi que la mise en place de réseaux de mise en œuvre de la REDD; d) Connecter les "chaînes d'approvisionnement" de la REDD, notamment les institutions gouvernementales et non gouvernementales ; e) Faire des travaux d'analyse et de sensibilisation sur les responsabilités nationales et internationales vis-à-vis des droits associés à la REDD+ et à la participation des parties prenantes.
<p>4. Partage équitable des bénéfices</p>	<p>Le Programme ONU-REDD fournira un appui aux pays en se concentrant sur les aspects suivants du partage équitable des bénéfices :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Autonomisation des femmes et égalité entre les sexes, notamment au moyen d'une analyse recensant les approches sexospécifiques de la préparation. b) Analyse des effets sur les conditions sociales et la pauvreté en vue de faire progresser l'analyse des données et élaborer des outils d'évaluation des incidences de la stratégie REDD+ sur les éléments vulnérables de la société. c) Élaboration d'indicateurs des bénéfices favorisant les pauvres à l'appui des activités REDD+. d) Mise au point de systèmes nationaux de répartition des bénéfices, notamment de cadres d'opérations fiduciaires et de gestion permettant aux institutions nationales de recevoir les paiements fondés sur les résultats et de dégager les fonds en faveur d'un modèle de développement à faibles émissions de carbone et résilient face aux changements climatiques. <p>Le Programme ONU-REDD s'emploiera également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des études de cas sur les meilleures pratiques en matière de répartition équitable des bénéfices. • Examiner les possibilités de s'appuyer sur les paiements REDD+ pour inclure des mécanismes de paiement groupé ou autres et des incitations aux échelons international et local.
<p>5. Contribution aux réformes sectorielles</p>	<p>Le Programme ONU-REDD fournira des outils d'information et de formation sur les avantages des différentes options disponibles ainsi que sur les avantages et les inconvénients de façon à aider les divers secteurs et parties prenantes amenés à prendre des décisions sur cette question complexe et leur permettre de choisir la voie la plus appropriée.</p> <p>Pour renforcer la capacité des pays à entreprendre les réformes sectorielles nécessaires, le Programme ONU-REDD s'efforcera de :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Créer une dynamique favorisant la réforme progressive du secteur forestier : il s'agit d'une série de produits et de services liés aux arguments socio-économiques militant en faveur de l'orientation du modèle actuel d'exploitation des ressources forestières et des investissements vers de nouveaux modes d'utilisation et de nouvelles mesures d'appui. Il peut s'agir par exemple de synthèses sur les meilleures pratiques au niveau mondial, de compilations de données sur les cas exemplaires, d'activités de sensibilisation à l'importance de ces transformations,

	<p>de programmes de communication et de la fourniture de conseils.</p> <p>b) Étudier les différents moyens de procéder aux réformes progressives dans le secteur forestier en utilisant des outils tels que les scénarios, l'analyse des avantages et des inconvénients, et une réflexion rigoureuse au moyen de méthodes quantitatives et qualitatives de façon à identifier les options possibles et le contexte dans lequel elles s'inscrivent.</p> <p>c) Faciliter l'obtention de nouveaux investissements et investisseurs en faveur des changements durables du modèle d'utilisation des ressources forestières.</p> <p>d) Retenir les enseignements tirés des investissements nouveaux et des méthodes de gestion adaptables, notamment par des forums d'apprentissage Sud-Sud, la compilation des leçons apprises en vue de leur diffusion par le biais de divers moyens de communication, l'accès à des domaines d'information particuliers et spécialisés, l'appui aux communautés d'intérêts dans les domaines pertinents et le soutien aux capacités en matière de formation.</p>
<p>6. Avantages multiples fournis par les écosystèmes</p>	<p>Le Programme ONU-REDD s'efforcera de fournir les outils permettant d'analyser les avantages et les inconvénients de façon systématique et en meilleure connaissance de cause afin de favoriser une meilleure planification des activités REDD+.</p> <p>Le Programme ONU-REDD continuera de faciliter la création d'une large gamme d'outils et la réalisation d'analyses, outre les activités d'appui spécifiques à chaque pays. Les premiers outils et les méthodologies initiales sont en cours d'élaboration en consultation et en collaboration avec les pays.</p> <p>Les travaux futurs se pencheront sur l'identification des avantages dans chaque pays, des lacunes dans les connaissances sur les effets positifs des forêts, et des incidences probables des décisions relatives à la REDD sur ces avantages. Une attention particulière sera prêtée au renforcement des capacités et à la mise en place de programmes de formation appropriés. Le Programme stimulera la collaboration Sud-Sud et appuiera les exercices d'apprentissage et le partage des expériences, en organisant un ou plusieurs ateliers internationaux rassemblant des participants des différents pays ONU-REDD et en encourageant l'utilisation du portail du Programme ONU-REDD.</p>

5.7. Mise en place d'un environnement propice au succès de la stratégie REDD+ : le rôle de rassemblement, de mobilisation et de communication du Programme ON-REDD

De par sa capacité d'agir tant à l'échelon mondial que national et sa fonction d'intermédiaire neutre auprès des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, le Programme ONU-REDD dispose de nombreux atouts pour jouer un rôle de rassemblement et de mobilisation en vue d'intensifier les efforts en faveur de la stratégie REDD+ dans le monde entier.

Le Programme s'attachera tout particulièrement à relier les stratégies nationales REDD+ aux objectifs nationaux de développement, à favoriser l'entente mutuelle sur les contraintes et les opportunités les plus marquantes et à favoriser une collaboration plus étroite (et non une compétition) entre les diverses organisations impliquées dans les activités REDD+. Le Programme ONU-REDD offrira aux pays une plateforme leur permettant d'interagir avec les mécanismes d'appui international destinés à générer à la fois une réduction des émissions et des avantages socio-économiques émanant des activités REDD+.

6. Gestion du Programme

Le Programme ONU-REDD est dirigé par le Conseil d'orientation et bénéficie de l'appui général du Secrétariat et de la coordination rigoureuse des activités au niveau national.

6.1. Conseil d'orientation

Le Programme ONU-REDD est dirigé par un conseil d'orientation responsable de la supervision et de la gouvernance du Programme. Il est composé des représentants des pays partenaires, des donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la société civile, des populations autochtones, ainsi que de la FAO, du PNUD et du PNU. Tous les membres participent, sur un pied d'égalité, à la prise de décision en ce qui concerne la direction générale, la direction stratégique et les allocations financières.

Le Conseil d'orientation fournit des orientations au Programme ONU-REDD, examine les progrès accomplis, aide à formuler les demandes et fournir les réponses requises et décide de l'affectation des ressources du Fonds du Programme ONU-REDD, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD, en faveur des programmes nationaux et du programme.

6.2. Organismes

Cette stratégie implique une expansion significative des activités de préparation et d'appui aux pays, selon la situation des pays. Les organismes ayant la responsabilité de délivrer les résultats, il faudra, parallèlement à l'expansion des activités, réorienter les ressources humaines, l'infrastructure et les arrangements institutionnels des organismes participants en faveur du Programme. Les ressources destinées à l'expansion pourront provenir de fonds réservés ne faisant pas partie du Programme ONU-REDD et devraient impliquer un effort important de co-financement de la part des organismes eux-mêmes, étant entendu qu'ils considèrent le Programme ONU-REDD comme un de leurs programmes phares qui reflète l'essence de leur mandat en matière de changement climatique et de développement durable respectueux de l'environnement. Les organismes ont organisé et réparti leur équipe de travail selon des modalités différentes de façon à garantir la plus grande efficacité de l'appui aux pays durant la phase de préparation, lui-même étayé par les fonctions d'appui normatif au niveau international.

Les organismes ont rassemblé leur personnel de direction pour former un groupe, appelé Groupe de coordination. Ce groupe est chargé de la supervision stratégique à l'appui du Programme ONU-REDD et du Secrétariat pour améliorer les compétences du Programme et sa capacité de répondre aux nouvelles demandes au fur et à mesure qu'elles se présentent. Le personnel exécutif et de direction des trois organismes soutiennent fermement le Programme ONU-REDD en tant que modèle de collaboration interinstitutions au sein des Nations Unies.

6.3. Le Secrétariat

Le Secrétariat a pour principale fonction de seconder le Conseil d'orientation et d'assurer que les politiques et les stratégies adoptées par le Conseil d'orientation sont mises en œuvre et pleinement acceptées. Le Secrétariat coordonne et facilite l'exécution d'un Programme intégré par les trois organismes de l'ONU. Pour ce faire, il assure la direction de la planification stratégique, il facilite la coordination et le partenariat entre les organismes des Nations Unies, il assure la liaison avec les autres initiatives REDD+ et il coordonne les efforts en matière de mobilisation des ressources.

Le Secrétariat assurera le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme et proposera les ajustements nécessaires afin d'améliorer son efficacité.

Surtout, le Secrétariat aura un rôle de sensibilisateur, de défenseur et de promoteur du Programme ONU-REDD en vue de le faire connaître, de le placer en bonne position et de sans cesse améliorer ses capacités.

7. Partenariats

Les exigences de la REDD+ et la nécessaire coordination entre les nombreux acteurs participant à la REDD+ imposent la création de partenariats.

Les partenaires clés pour le Programme ONU-REDD sont le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Programme d'investissement pour la forêt, deux initiatives de la Banque mondiale.³ Le Programme collaborera également avec le Fonds pour l'environnement mondial pour assurer les complémentarités, les synergies et la cohérence des approches de la REDD+. En outre, le Fonds pour les forêts du bassin du Congo est une initiative régionale qui a pris beaucoup d'importance et avec laquelle il convient de coordonner les activités.

Le Programme ONU-REDD étudiera les moyens de collaborer plus étroitement avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans des domaines tels que l'appui à la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC, la diffusion des informations et des enseignements tirés de l'expérience des pays pilotes, la préparation de documents techniques ainsi que les travaux conjoints sur les projets de renforcement des capacités.

Le Programme poursuivra ses efforts de coordination avec les autres initiatives REDD+, notamment avec les membres du Partenariat collaboratif sur les forêts qui est un acteur privilégié pour contribuer à la gestion durable des forêts, selon le concept défini par le Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Programme ONU-REDD estime que ces partenariats et l'ensemble des approches et méthodes techniques intégrées permettront à la stratégie REDD+ d'avoir une portée universelle. Le Programme ONU-REDD s'efforcera également de nouer des partenariats avec les centres d'excellences, nouveaux et existants, notamment ceux qui sont impliqués dans les activités de terrain.

8. Gestion et partage des connaissances

Conformément à la vision de la stratégie globale du Programme ONU-REDD, les aspects clés de la gestion et du partage des connaissances au sein de cette stratégie sont exposés ci-dessous.

8.1. Gestion et partage des connaissances (site Internet et espace de travail)

Le site Internet du Programme ONU-REDD est destiné à sensibiliser à la REDD+ et à encourager les pays dans leurs efforts de préparation.

Grâce aux divers partenariats qu'il a établi, le Programme ONU-REDD offre une plateforme sous forme de communauté des praticiens, accessible par le biais de son espace de travail en ligne. Cet espace donne aux participants de divers pays la possibilité de partager leurs expériences et les leçons apprises et leur permet d'accéder à des informations concernant les progrès accomplis et les faits nouveaux survenus dans le cadre du Programme ou de la REDD+ en général. Les documents peuvent être mis à disposition de tous les participants qui peuvent, à cet effet, s'inscrire sur une liste de distribution.

8.2. Communication

Le Programme ONU-REDD tirera parti des grandes manifestations internationales et des divers moyens de communication pour transmettre les messages importants et rassembler les parties prenantes dans les débats sur les questions internationales de fond intéressant la REDD+. Il utilisera un large éventail de médias et d'outils médiatiques pour diffuser ses messages en fonction de l'audience ciblée et des opportunités de communication qui se présentent et s'intéressera tout particulièrement aux nouveaux outils de communication en ligne. L'utilisation efficace de ces nouveaux médias en ligne exigera que l'on investisse dans les compétences et les infrastructures.

³ Voir le document sur la collaboration avec le FPCF, le FIP et autres initiatives REDD+.

8.3. Publications

Le Programme ONU-REDD produira de façon régulière des publications et des rapports sur des questions d'actualité ainsi que sur les opportunités et les problèmes que présente la stratégie REDD+. Simultanément, le Programme ONU-REDD continuera d'employer toute une série d'outils de communication lui permettant de diffuser ses messages auprès d'une audience large et diverse.

9. Financement du Programme

9.1. Mobilisation des ressources

Les objectifs de cette stratégie reposent sur la mobilisation efficace des ressources. La mobilisation des ressources impliquera non seulement que l'on conserve les donateurs actuels, mais aussi que l'on attire de nouveaux bailleurs de fonds. Il faudra également s'efforcer de mobiliser les sources de financement bilatérales et régionales.

Principes

- a) Refus de tout financement ou assistance en faveur d'activités qui n'entrent pas dans le champ d'application du Programme ONU-REDD, tel que défini par le plan stratégique, le document-cadre et les plans de travail approuvés;
- b) Mobilisation des ressources souple et possibilité de réserver les fonds;
- c) Utilisation efficace et judicieuse des fonds;
- d) Engagement en faveur de l'expansion rapide des activités de préparation;
- e) Recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs en tant que principal mécanisme de financement du Programme ONU-REDD;
- f) Adoption d'une méthode d'allocation des fonds souple et adaptable qui permet l'expansion parallèlement à la capitalisation du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs;
- g) Envisager de nouveaux volets de financement conformes au principe a).

9.2. Dispositifs de financement

Le Programme ONU-REDD a été essentiellement financé par le Fonds du Programme ONU-REDD, qui est administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD. Les fonds ont été décaissés conformément aux allocations budgétaires approuvées par le Conseil d'orientation du Programme. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs autorise les programmes accélérés et est en mesure de dégager rapidement des ressources au moyen des réseaux existants entre les organismes, comme de répondre aux exigences fiduciaires.

Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs demeurera le principal mécanisme de financement; pour autant, d'autres volets de financement seront utilisées pour assouplir les modalités de financement des donateurs, les méthodes d'exécution des organismes et les conditions d'accès des pays. Le Programme adoptera ainsi un dispositif de financement du Programme ONU-REDD en deux niveaux distincts :

Niveau 1 : activités financées par le Fonds du Programme ONU-REDD actuel, approuvée par le Conseil d'orientation et mises en œuvre par le biais des programmes nationaux.

Niveau 2 : activités REDD+ entreprises par les organismes, contribuant clairement à la stratégie globale du Programme ONU-REDD, pouvant être financées au moyen de sources diverses, coordonnées par un comité directeur interinstitutions et mises en œuvre par le biais des programmes nationaux ou de projets dirigés par les organismes.

10. Budget

Au cours de la période de planification (2010-2015), le Programme ONU-REDD devrait élargir ses activités à hauteur de 750 millions de dollars. Ce chiffre représente environ 25 % des dons estimés nécessaires à l'exécution des phases 1 et 2 au cours des cinq prochaines années.